



Bruxelles, le 8.10.2025
COM(2025) 723 final

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU
CONSEIL**

Stratégie pour l'application de l'IA

1. Introduction

L'intelligence artificielle (IA) progresse à un rythme sans précédent, avec des capacités qui promettent de transformer des industries entières et le secteur public¹. Le développement et l'adoption de technologies d'IA (telles que les modèles avancés d'IA à usage général, les agents d'IA, les jumeaux numériques et les petits modèles d'IA spécialisés) offrent à l'UE une occasion unique de stimuler l'innovation, d'accélérer la croissance de la productivité et de renforcer sa force concurrentielle et sa souveraineté technologique. Malgré une solide base industrielle et un écosystème dynamique pour les jeunes pousses, le développement et l'adoption de l'IA au sein de l'UE restent limités, seuls 13,5 % des entreprises et 12,6 % des PME² – l'épine dorsale de l'économie de l'UE – utilisant ces technologies.

S'appuyant sur le plan d'action pour un continent de l'IA et sur l'engagement de l'UE à promouvoir une IA axée sur l'humain et digne de confiance, conformément au règlement sur l'IA³, la présente stratégie vise à exploiter le potentiel transformateur de l'IA, qui servira de catalyseur pour renforcer l'intégration verticale. Elle vise à **stimuler l'utilisation de l'IA**, en particulier chez les PME et les petites entreprises à moyenne capitalisation, et à **faciliter l'intégration de l'IA** afin de renforcer la compétitivité des industries européennes, notamment les plus stratégiques. Elle a également pour objectif de **libérer les bienfaits sociétaux plus larges** de l'IA, qu'il s'agisse de l'établissement de diagnostics de santé plus précoces et plus précis ou de l'amélioration de l'efficacité et de l'accessibilité des services publics, tout en respectant les principes de non-discrimination. En outre, elle vise à **renforcer les capacités de l'UE et à atteindre l'excellence dans le domaine de l'IA d'avant-garde**.

Pour atteindre ces objectifs, la stratégie encourage les entreprises et les organisations du secteur public à changer la manière dont elles abordent la résolution des problèmes. En adoptant une **approche consistant à donner la priorité à l'IA**, elles sont encouragées à intégrer l'IA en s'appuyant sur des solutions européennes. En adoptant l'IA – tout en évaluant ses avantages et risques potentiels – les entreprises européennes peuvent s'adapter aux transformations qu'elle induit, notamment sur l'organisation du lieu de travail et les besoins en formation. Cette approche **favorise non seulement la réussite des entreprises, mais également l'élaboration d'une présence stratégique européenne aux différents niveaux des piles d'IA**⁴, en associant les travailleurs et en soutenant la création d'un écosystème européen de l'IA solide et souverain.

S'appuyant sur les informations recueillies dans le cadre d'une consultation publique⁵ et de discussions sectorielles⁶ au cours des derniers mois, la stratégie pour l'application de l'IA s'articule autour de trois grandes sections⁷:

¹ Voir, par exemple, le rapport sur les perspectives en matière d'IA générative du Centre commun de recherche: <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/9f7e0b86-477c-11f0-85ba-01aa75ed71a1/language-en>.

² https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/isoc_eb_ai/default/table.

³ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32024R1689>.

⁴ Une pile d'IA est un ensemble de technologies, de cadres et d'infrastructures qui, ensemble, permettent de créer, de déployer et d'étendre des systèmes d'IA, facilitant ainsi leur utilisation.

⁵ https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/14625-Strategie-pour-lapplication-de-lia-renforcer-le-continent-de-lia_fr.

⁶ Au cours des derniers mois, 17 dialogues structurés sectoriels et deux dialogues politiques de haut niveau ont été organisés: voir le tableau en annexe.

⁷ Les actions présentées dans la stratégie sont sans préjudice des articles 107 et 108 du TFUE et des règles pertinentes de l'UE en matière d'ententes et d'abus de position dominante.

- **mettre en place des initiatives phares sectorielles** afin de stimuler l'utilisation de l'IA dans des secteurs industriels clés de l'économie de l'UE et dans le secteur public;
- **relever les défis transversaux** afin d'encourager une adoption plus large de l'IA par les PME, de mettre en place une main-d'œuvre adaptée à l'IA dans tous les secteurs, d'exploiter les capacités avancées en matière d'IA et de garantir la confiance dans le marché;
- **établir un mécanisme de gouvernance unique** afin de promouvoir une approche sectorielle et de favoriser un processus dynamique de collaboration entre les parties prenantes. Elle lancera également un Observatoire de l'IA afin de définir des indicateurs clés de performance et de suivre les évolutions, les effets et les tendances futures de l'IA.

La stratégie pour l'application de l'IA s'accompagne de la **stratégie relative à l'IA dans le domaine de la science**, qui annonce le centre de ressources de la science pour et par l'IA en Europe (RAISE) en tant qu'initiative phare et porte sur l'adoption de l'IA dans toutes les disciplines scientifiques. Elle sera complétée par la **stratégie pour une union européenne des données**, qui ouvrira de nouvelles sources de vastes ensembles de données de haute qualité qui sont nécessaires à l'entraînement des algorithmes.

2. Mettre en place des initiatives phares sectorielles

L'IA est susceptible de transformer le fonctionnement des industries, celui des gouvernements et la création de valeur dans l'économie. Elle peut contribuer aux efforts de simplification et, partant, stimuler la productivité et la compétitivité. Les sous-sections suivantes décrivent les initiatives phares visant à relever les principaux défis sectoriels et à soutenir l'approche consistant à donner la priorité à l'IA. Elles découlent des premiers retours d'information des parties prenantes recueillis dans le cadre d'une consultation publique⁸, d'un appel à contributions⁹ et de 17 dialogues techniques structurés (annexe 1) avec les principaux acteurs sectoriels.

L'adoption de la stratégie pour l'application de l'IA marque le début d'un parcours transformateur qui sera constamment mis à jour et étendu grâce aux contributions reçues du mécanisme de gouvernance décrit dans le dernier chapitre de la stratégie. Cela signifie que les actions ci-dessous pourraient être complétées à l'avenir par de nouvelles initiatives dans d'autres secteurs, tels que la finance, le tourisme et le commerce électronique. Pour mettre en œuvre les actions de la présente stratégie, la Commission mobilise environ 1 milliard d'EUR provenant de ses programmes de financement¹⁰, ce qui aura des effets de levier importants selon les secteurs.

2.1. Soins de santé, y compris les produits pharmaceutiques

L'IA est très prometteuse pour transformer le secteur des soins de santé et le secteur pharmaceutique ainsi que pour améliorer les conditions de vie et même sauver des vies

⁸ https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/14625-AI-Strategy/public-consultation_fr.

⁹ https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/14625-Strategie-pour-lapplication-de-lIA-renforcer-le-continent-de-lIA_fr.

¹⁰ Y compris notamment Horizon Europe, le programme pour une Europe numérique, EU4Health et Europe créative.

humaines dans l'ensemble de l'UE. Il peut accroître la rapidité et renforcer la précision des décisions cliniques, alléger la charge administrative pesant sur les professionnels de santé, soutenir les processus administratifs et améliorer les résultats pour les patients tout au long du continuum de soins. Face à la pression croissante exercée sur les systèmes de soins de santé, l'IA offre des outils concrets pour améliorer leur efficacité et leur qualité, y compris dans des zones mal desservies ou reculées où les hôpitaux, les spécialistes ou les services de diagnostic font défaut. Outre les soins de santé de routine, comme le souligne la stratégie de l'UE en matière de contre-mesures médicales¹¹, la Commission encouragera également **l'utilisation d'outils d'IA pour la préparation et la réaction aux crises sanitaires**, y compris la détection et la surveillance plus rapides des menaces sanitaires pour le renseignement sur les contre-mesures médicales.

L'adoption de l'IA dans les soins de santé dans l'ensemble de l'UE et son intégration dans les flux de travail cliniques et les processus administratifs restent toutefois limitées et inégales¹². Parmi les obstacles figurent la disponibilité de données de qualité, l'hétérogénéité des infrastructures, ainsi que la maîtrise limitée de l'IA, les compétences et la confiance chez les professionnels de santé. Des mesures doivent être prises pour encourager les investissements, stimuler l'innovation et promouvoir la collaboration transfrontière pluridisciplinaire afin que l'IA puisse offrir tous ses avantages aux systèmes de santé et aux citoyens¹³.

Afin de soutenir l'approche consistant à donner la priorité à l'IA dans le secteur des soins de santé, la Commission entend:

- **mettre en place des centres européens de dépistage avancés fondés sur l'IA** afin d'accélérer l'introduction d'outils innovants de prévention et de diagnostic dans les établissements de soins de santé et de proposer des services de soins de santé dans les zones mal desservies. L'initiative vise à améliorer la détection précoce et à garantir un diagnostic en temps utile, en particulier pour les maladies cardiovasculaires et le cancer. Elle suivra une approche permettant de s'assurer que le dépistage et le diagnostic fondés sur l'IA tiennent compte de facteurs sexospécifiques¹⁴. En déployant des solutions d'IA, ces centres soutiendront la validation clinique en conditions réelles et les essais locaux de performance et produiront des données probantes en vue de leur adoption clinique¹⁵. Le réseau de ces centres fondés sur l'IA facilitera l'accès à des ensembles de données de haute qualité s'appuyant sur l'espace européen des données de santé¹⁶ ainsi que sur les infrastructures numériques européennes pour l'imagerie sur le cancer¹⁷ et les données génomiques¹⁸, et soutiendra la mise à l'essai et la validation de modèles d'IA prometteurs, notamment aux fins de la prévention personnalisée. Elle s'appuiera sur les

¹¹ COM(2025) 529 final

¹² <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/9ddf7bf8-62bf-11f0-bf4e-01aa75ed71a1/language-en#:~:text=Using%20a%20mixed%20methods%20approach%2C%20entailing%20a%20literature,and%20business%20challenges%2C%20and%20social%20and%20cultural%20barriers.>

¹³ Par exemple, par l'intermédiaire du plan européen pour vaincre le cancer et de son réseau d'expertise en matière de cancer et du réseau européen réunissant les centres intégrés de cancérologie nationaux.

¹⁴ À titre d'exemple, voir (en anglais uniquement): [Gender medicine: effects of sex and gender on cardiovascular disease manifestation and outcomes | Nature Reviews Cardiology.](#)

¹⁵ Les bases de ces travaux seront définies par des actions financées au titre du programme de travail 2025-2027 du programme pour une Europe numérique et du projet [COMPASS-AI](#).

¹⁶ https://health.ec.europa.eu/ehealth-digital-health-and-care/european-health-data-space-regulation-ehds_en.

¹⁷ <https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/policies/cancer-imaging>

¹⁸ <https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/policies/1-million-genomes>.

actions pertinentes menées dans le cadre du plan européen pour vaincre le cancer, de la stratégie pour les sciences du vivant et du futur plan de l'UE sur les maladies cardiovasculaires;

- **mettre en place un réseau européen d'expertise en matière de déploiement de l'IA dans le domaine des soins de santé** afin de consolider les lignes directrices et les bonnes pratiques. Il fournira des manuels de déploiement, des lignes directrices, notamment sur la validation locale (performance dans la pratique clinique) et le suivi post-déploiement, des principes de conception et jettera les bases de l'échange de bonnes pratiques en matière de déploiement de l'IA dans le domaine des soins de santé.

L'IA révolutionne également **la mise au point de médicaments**, qu'il s'agisse d'accélérer la découverte de nouveaux traitements ou de faciliter la surveillance de leurs effets indésirables. La modélisation et la simulation fondées sur l'IA peuvent accélérer la découverte de nouvelles solutions thérapeutiques et trouver de nouveaux usages thérapeutiques à des médicaments existants, comme par exemple de nouveaux antibiotiques, ainsi qu'améliorer les prévisions en matière de sécurité et d'efficacité. En conséquence, le nombre de brevets dans le domaine de l'IA liés aux soins de santé publiés chaque année dans les États membres de l'UE a été multiplié par 20 entre 2016 et 2024¹⁹. Pour exploiter pleinement le potentiel de l'IA dans la mise au point de médicaments, il faudra continuer à progresser dans la mise en place de modèles de fondation solides, parallèlement à des efforts visant à garantir leur fiabilité, leur transparence et leur pertinence clinique, une priorité particulièrement importante pour stimuler l'innovation dans le secteur des biotechnologies²⁰.

Les dispositifs médicaux intégrant des applications d'IA peuvent permettre de réaliser d'immenses progrès dans la fourniture de soins de santé alors que le système de santé est actuellement confronté à des défis tels que des pénuries de main-d'œuvre. Il est important que le cadre réglementaire de l'UE crée un environnement propice à l'innovation.

Afin de soutenir l'adoption de l'IA dans la mise au point de médicaments, la Commission entend:

- **lancer un défi de découverte de médicaments grâce à l'IA afin de trouver de nouveaux médicaments potentiels qui pourraient être utilisés pour répondre à des besoins médicaux non satisfaits et soigner des maladies qui se sont avérées difficilement curables, telles que la maladie d'Alzheimer ou certains cancers.** Le lauréat du défi bénéficierait d'un accès spécial à la capacité informatique des fabriques d'IA et recevrait des conseils sur la manière de commercialiser ses découvertes;
- **proposer des mesures appropriées pour rationaliser et accélérer la mise sur le marché des dispositifs médicaux sans compromettre la sécurité.**

2.2. Robotique

Avec plus de 90 000 robots industriels installés en 2023 et plus de 400 producteurs de robots de service, l'Europe est à l'avant-garde de la révolution robotique, l'«IA physique». En s'appuyant sur l'excellence dans les domaines de la mécatronique, des capteurs et des

¹⁹ [Étude sur le déploiement de l'IA dans les soins de santé – Commission européenne, 2025.](#)

²⁰ La Commission est déterminée à travailler à cet égard également dans le cadre du futur acte législatif européen sur les biotechnologies, qui visera à favoriser l'innovation et à stimuler la compétitivité de l'UE dans les secteurs des biotechnologies.

microcontrôleurs, l'intégration de l'IA permettra aux développeurs de l'UE de mettre au point toute une série d'innovations, allant des robots cognitifs aux drones autonomes, qui auront des répercussions considérables dans les secteurs de la fabrication, des soins de santé, de l'agriculture, de la défense, etc. L'UE est particulièrement performante dans le domaine de la robotique industrielle, où les robots collaboratifs (également appelés «cobots») permettent une interaction homme-robot sûre et efficace, contribuent à pallier la pénurie de main-d'œuvre et réduisent l'exposition des travailleurs à des tâches fastidieuses ou dangereuses. Toutefois, la poursuite du développement de la robotique par l'intégration de l'IA générative et l'adoption de solutions européennes sont indispensables si l'UE veut continuer à être à la pointe de l'innovation dans ce segment.

Afin de soutenir l'adoption de l'IA dans le secteur de la robotique, la Commission entend:

- **mettre en place un catalyseur pour l'adoption de la robotique européenne**, qui réunira les développeurs et les industries utilisatrices afin d'accélérer le développement et l'adoption de solutions européennes répondant aux besoins du marché. Cela se fera en collaboration avec l'AI Data and Robotics Association²¹. Dans ce contexte, la Commission financera le **développement de pipelines d'accélération sectoriels en vue de l'adoption de la robotique fondée sur l'IA**, en mettant l'accent sur les cas d'utilisation à fort impact, hiérarchisés en étroite collaboration avec les industries utilisatrices finales, afin de garantir que l'innovation corresponde aux besoins réels.

2.3. Fabrication, ingénierie et construction

Le secteur manufacturier européen compte 2,2 millions d'entreprises, principalement des PME, emploie 30 millions de personnes et génère environ 14 % du PIB de l'UE²². De la mise au point de nouveaux matériaux (plus propres) à la chaîne d'approvisionnement et à la logistique, la fabrication comprend un large éventail de segments interdépendants allant des industries traditionnelles et de haute technologie à la construction ou à la logistique. Malgré les atouts de l'UE dans la fabrication de moyenne-haute technologie dans des secteurs tels que l'ingénierie mécanique et électrique, les produits chimiques et les machines, la production s'est délocalisée vers des régions à moindre coût, ce qui a réduit la compétitivité et affaibli la résilience et l'autonomie stratégique. Toutefois, le potentiel de transformation de l'IA et l'automatisation pourrait inverser cette tendance.

L'IA peut améliorer l'efficacité, la précision et l'adaptabilité des différents processus de production. L'utilisation de jumeaux numériques fondés sur l'IA, qui permettent aux entreprises d'effectuer des simulations complexes et des scénarios hypothétiques dans des environnements virtuels, est l'un des piliers de cette transformation. Ils sont déjà utilisés dans tous les secteurs manufacturiers aujourd'hui, facilitant la maintenance prédictive²³ et aidant à concevoir et à optimiser le fonctionnement de l'ensemble des chaînes d'approvisionnement, des ateliers et de leurs principaux flux de production. En créant des modèles numériques intelligents de bâtiments, de produits, de machines et de procédés de fabrication, les entreprises

²¹ <https://adr-association.eu>

²² 2024, Banque mondiale, Trading Economics.

²³ Analyse des données des capteurs des machines afin de prédire les pannes avant qu'elles ne se produisent.

peuvent tester, améliorer et affiner leurs activités avant de procéder à des changements concrets.

Afin de soutenir l'adoption de l'IA dans le secteur manufacturier, la Commission entend:

- **soutenir la mise au point de modèles d'IA et d'agents d'IA d'avant-garde adaptés à la fabrication.** S'appuyant sur les espaces de données pour la fabrication²⁴ et sur la future stratégie pour une union européenne des données, la Commission facilitera la mise en commun des données entre les acteurs industriels **par l'intermédiaire de tiers de confiance**, afin de garantir un volume suffisant de données d'entraînement, tout en protégeant la propriété intellectuelle et la sécurité des données et en utilisant, le cas échéant, les laboratoires de données dans les fabriques d'IA;
- **financer le développement de pipelines d'accélération pour l'adoption de l'IA dans le secteur manufacturier, afin de combler plus efficacement le fossé entre les laboratoires de recherche et le déploiement.** Ces projets accéléreront la mise au point de solutions de fabrication fondées sur l'IA qui répondent aux besoins de l'industrie, en fournissant un soutien continu et en veillant à ce que ces solutions passent du stade expérimental à un niveau de maturité élevé adapté aux applications concrètes.

2.4. Défense, sécurité et espace

L'IA est devenue une technologie de rupture critique ayant une incidence profonde sur la géopolitique, la sécurité et la défense. Comme le souligne le **livre blanc sur la préparation de la défense européenne à l'horizon 2030**²⁵, les nouvelles technologies, y compris l'IA²⁶, modifient fondamentalement la nature de la guerre. Le rôle de l'IA dans le domaine la défense devrait connaître une croissance exponentielle compte tenu de l'intérêt croissant pour les applications d'IA à double usage et, en particulier, de l'espoir que les modèles d'avant-garde puissent offrir une supériorité stratégique et militaire. L'IA peut offrir un avantage stratégique si elle est utilisée pour les véhicules sans pilote, la connaissance de la situation et la reconnaissance de formes sur le champ de bataille, pour les équipements militaires (tels que les avions de chasse) ou pour l'automatisation d'une partie des produits de défense, tels que les drones. Comme annoncé dans le livre blanc, la **feuille de route pour la transformation de la défense européenne** sera présentée d'ici à la fin de 2025 afin de favoriser une intégration plus rapide des technologies de rupture critiques, notamment l'IA, dans les capacités de défense et d'atteindre, au final, l'objectif de préparation de la défense européenne à l'horizon 2030, conformément aux intérêts et aux objectifs économiques et sécuritaires de l'Union.

En outre, la Commission cofinance avec les États membres des capacités informatiques, notamment en synergie avec la défense. Les États membres, dans le cadre de leurs plans nationaux, peuvent également bénéficier de **l'instrument «Agir pour la sécurité de l'Europe» (SAFE)** afin d'investir dans des domaines stratégiques de la défense, notamment les équipements fondés sur l'IA et la cybersécurité.

²⁴ <https://manufacturingdataspace-csa.eu/>

²⁵ https://www.eeas.europa.eu/eeas/white-paper-for-european-defence-readiness-2030_en.

²⁶ La future feuille de route pour la mise en œuvre de l'IA dans la politique étrangère et de sécurité commune et la politique de sécurité et de défense commune définira un cadre d'action coordonnée pour faire progresser les capacités de l'IA en matière de sécurité et de défense.

En outre, la **vision pour l'économie spatiale européenne**²⁷ reconnaît le rôle essentiel joué par l'IA pour stimuler la compétitivité et la résilience du secteur spatial de l'UE. L'IA révolutionne la manière dont les systèmes spatiaux sont conçus, fabriqués et exploités. De même, l'IA est essentielle pour permettre aux infrastructures terrestres de gérer les futures mégaconstellations et pour exploiter les capacités de modélisation des mégadonnées spatiales. C'est pourquoi, afin de libérer tout le potentiel des systèmes spatiaux de l'UE, la Commission favorisera, le cas échéant, un environnement qui facilite l'intégration des capacités et des technologies d'IA, afin d'améliorer les performances, l'efficacité et la sécurité. Dans ce contexte, la Commission soutiendra la mise au point de modèles d'IA et d'agents d'IA d'avant-garde souverains, en veillant à ce que la sécurité soit intégrée dès la conception.

Afin de soutenir l'approche consistant à donner la priorité à l'IA dans les secteurs de la défense et de l'espace, la Commission entend:

- **accélérer la mise au point et le déploiement d'une connaissance de la situation européenne fondée sur l'IA et de capacités de commandement et de contrôle** dans le cadre du Fonds européen de la défense (FED), tout en encourageant également les solutions d'architecture ouverte à double usage pour la sécurité des frontières et la protection des infrastructures critiques, en garantissant l'interopérabilité à l'appui des initiatives phares en matière de défense, notamment la surveillance du flanc oriental et le mur antidrones, en particulier aux fins de l'intégration de fonctionnalités autonomes dans différentes solutions;
- **déployer une infrastructure européenne stratégique et spécifique dotée de capacités informatiques hautement sécurisées** (par exemple, fabrique/gigafabrique d'IA) pour l'entraînement de modèles d'IA dans les domaines de la défense et de l'espace et la mise au point d'applications d'IA dans ces mêmes domaines;
- **soutenir la conformité de la construction et des activités spatiales de l'UE en matière d'IA, y compris pour les infrastructures en orbite et au sol**, grâce à la fabrication avancée, à la robotique, à l'informatique de périphérie/en orbite spécialisée, aux réseaux de données spatiaux, aux équipements de traitement des signaux et aux systèmes de commandement et de contrôle.

La Commission et le SEAE mettront en corrélation les actions prioritaires susmentionnées avec les engagements, initiatives et actions coordonnés pris par les États membres dans le cadre du processus de la feuille de route pour la préparation de la défense, ainsi qu'avec le cadre et les initiatives pertinents visant à accélérer l'adoption de l'IA dans le domaine de la défense, notamment en tirant parti du FED et du pôle d'innovation dans le domaine de la défense (HEDI) de l'Agence européenne de défense.

Comme souligné dans la **communication sur ProtectEU: une stratégie européenne de sécurité intérieure**²⁸, l'IA devient également un outil essentiel pour garantir la sécurité intérieure et la cybersécurité, étant donné que les États et les citoyens sont confrontés à des menaces numériques toujours plus complexes et qui évoluent rapidement. Les organisations terroristes et criminelles organisées utilisent de plus en plus des technologies fondées sur l'IA

²⁷ https://defence-industry-space.ec.europa.eu/vision-european-space-economy_en

²⁸ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A52025DC0148>.

pour accélérer, intensifier et élargir la portée de leurs activités illicites. La cybercriminalité, le sabotage et le terrorisme se combinent dans des attaques hybrides, où l'IA est souvent exploitée par des acteurs malveillants. Nous devons donc faire en sorte de fournir rapidement des solutions fondées sur l'IA pour la sécurité intérieure et la cybersécurité. Cela permettra de soutenir le travail des autorités dans l'exécution de tâches de sécurité complexes, de lutter contre l'utilisation malveillante de l'IA, de détecter les anomalies, d'analyser les incidents et d'y réagir plus efficacement. Cela permettra également de détecter plus rapidement les attaques, de prendre des décisions plus judicieuses et d'utiliser plus efficacement les ressources.

Afin de soutenir l'approche consistant à donner la priorité à l'IA dans le domaine de la sécurité intérieure, y compris dans le secteur de la cybersécurité, la Commission entend :

- **favoriser la mise au point et l'adoption de solutions d'IA²⁹ à des fins de sécurité intérieure**, notamment en soutenant la recherche appliquée et l'innovation et en stimulant la mise sur le marché de solutions d'IA adaptées à une utilisation dans le domaine de la sécurité intérieure;
- **financer des projets visant à mettre au point et à déployer des outils, des technologies et des services de cybersécurité s'appuyant sur l'IA** pour détecter et atténuer les menaces et les vulnérabilités, rétablir les activités après un incident grâce à l'autoréparation, à l'analyse des données et au partage de données;
- **soutenir l'interopérabilité et l'intégration fiable de l'IA dans les architectures, les infrastructures et la surveillance des menaces en matière de cybersécurité**, y compris les cyberpôles et les futurs pôles de sécurité des câbles, ainsi que dans les environnements numériques à double usage et liés à la défense.

2.5. Mobilité, transport et automobile

Le secteur de la mobilité est essentiel pour l'économie européenne et pour la transformation durable de l'Europe. L'IA est déjà largement utilisée et a une forte incidence sur le secteur, de l'optimisation des itinéraires aux systèmes avancés d'aide à la conduite. Les technologies de transport et de mobilité automatisées fondées sur l'IA connaissent une expansion rapide dans tous les modes de transport. Elles favorisent une mobilité plus sûre et plus durable en améliorant les flux de trafic, la logistique et la planification des transports. Les véhicules automatisés³⁰, par exemple, permettent des services flexibles et rentables et contribuent à remédier aux pénuries de conducteurs³¹. Toutefois, leur déploiement est entravé par des défis technologiques, réglementaires et économiques. L'interaction des réglementations aux niveaux national et de l'UE complique les essais en conditions réelles, l'approbation et le fonctionnement des véhicules automatisés. Les problèmes de confiance, les difficultés d'accès à des données d'entraînement de haute qualité et le déploiement inadéquat des infrastructures de transport et numériques entravent encore davantage l'adoption.

²⁹ COM(2025) 349 final, feuille de route pour un accès licite et effectif aux données à des fins répressives.

³⁰ Le terme «véhicule» couvre tous les modes de transport, à savoir la route, le rail, l'air, le transport maritime et la navigation intérieure.

³¹ Centre commun de recherche, *Requirements for Inclusive Automated Vehicle Services: Insights for Vehicle and Smartphone Application Design*, 2025, <https://publications.jrc.ec.europa.eu/repository/handle/JRC142261>.

Afin de soutenir l'approche consistant à donner la priorité à l'IA dans le secteur de la mobilité, la Commission entend:

- tirer parti des fabriques et des gigafabriques d'IA pour **accélérer la mise au point de modèles d'IA innovants et de plateformes logicielles communes pour les systèmes de conduite automatisée et de gestion des véhicules** dans le cadre de l'alliance européenne pour les véhicules connectés et autonomes³²;
- **lancer une initiative «Autonomous Drive Ambition Cities»** en vue d'accélérer le déploiement de services opérationnels en collaboration avec des prestataires européens dans le cadre des bancs d'essai transfrontaliers à grande échelle annoncés dans le plan d'action en faveur du secteur automobile. S'appuyant sur les recommandations formulées par l'Alliance européenne pour les véhicules connectés et autonomes³³, elle se concentrera sur les véhicules autonomes fondés sur l'IA (véhicules robotisés) et les déplacements domicile-travail autonomes de point à point dans les villes, en mettant en place des entreprises communes opérationnelles et en tirant parti des mesures d'innovation prêtes à l'emploi du règlement sur l'IA en ce qui concerne les bacs à sable réglementaires et les essais en conditions réelles.

2.6. Communications électroniques

L'intégration de l'IA dans le secteur des *communications électroniques* s'est considérablement accélérée ces dernières années, sous l'effet de la demande croissante d'automatisation, d'optimisation des réseaux et d'amélioration de l'expérience client. 65 % des opérateurs du monde entier mettent en place des stratégies d'IA et testent activement des solutions fondées sur l'IA dans toutes les opérations de réseau et de service à la clientèle³⁴. L'IA recèle un fort potentiel, notamment grâce à une gestion plus intelligente des réseaux et à une innovation dans les services³⁵. Toutefois, son incidence dans ce domaine reste limitée en raison du manque de plateformes ouvertes et de capacités dans les dispositifs de pointe.

Afin de soutenir l'approche consistant à donner la priorité à l'IA dans le secteur des communications électroniques, la Commission entend:

- **soutenir les capacités de l'UE dans le domaine des dispositifs d'IA de pointe** en fournissant un soutien spécifique dans le cadre de l'entreprise commune «Réseaux et services intelligents» et de l'entreprise commune «Semi-conducteurs»;
- **créer une plateforme Telco AI européenne** (action pilote «pile d'IA» dans le cadre du programme pour une Europe numérique) **permettant aux opérateurs de télécommunications, aux vendeurs et aux industries utilisatrices** de créer de manière collaborative³⁶ des éléments de la pile d'IA, notamment des couches de

³² S'appuyant sur le plan d'action industriel en faveur du secteur automobile européen (<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52025DC0095>). Le protocole d'accord entre les partenariats 2Zero, CCAM et BATT4EU renforcera encore les liens avec les puces électroniques, l'IA et la robotique. https://ec.europa.eu/commission/presscorner/api/files/document/print/en/ip_25_2090/IP_25_2090_EN.pdf

³³ Appel ouvert pour rejoindre l'alliance: <https://ec.europa.eu/eusurvey/runner/75555fa5-6d3c-253b-cefc-1c9b4f8daadf>.

³⁴ <https://www.gsmaintelligence.com/research/telco-ai-state-of-the-market-q4-2024>

³⁵ Notamment au moyen d'appareils mobiles et de l'informatique de périphérie.

³⁶ Conformément aux règles de concurrence de l'UE, notamment les lignes directrices sur l'applicabilité de l'article 101 du TFUE aux accords de coopération horizontale.

médiation, l'ingénierie des données, des interfaces en nuage et des services d'IA, éventuellement fondés sur des sources ouvertes.

2.7. Énergie

L'IA est susceptible d'améliorer l'efficacité énergétique tout au long de la chaîne de valeur économique, de l'amélioration de la gestion du réseau et de l'intégration des énergies renouvelables à une utilisation plus efficace des infrastructures existantes ou à l'optimisation des capacités de stockage. Pour les entreprises, les outils d'IA permettent d'économiser de l'énergie grâce à l'optimisation de la conception et de l'exploitation des bâtiments et de réduire les coûts énergétiques en automatisant l'achat/la vente d'énergie. Enfin, les nouveaux outils fondés sur l'IA peuvent permettre aux citoyens et aux entreprises de mieux gérer leur consommation d'énergie et les aider à s'y retrouver parmi les offres des détaillants en énergie. Dans le même temps, l'énergie est un secteur essentiel, qui fournit l'électricité nécessaire à la croissance de l'économie numérique et des centres de données en Europe.

Toutefois, l'adoption de l'IA dans le secteur de l'énergie est inégale. Les progrès sont plus lents dans la gestion du réseau, la flexibilité du côté de la demande³⁷ et la planification des infrastructures³⁸ en raison d'exigences strictes en matière de sécurité, d'une gouvernance fragmentée et d'un partage limité des données.

En vue d'encourager l'utilisation de l'IA pour améliorer la gestion du réseau et l'efficacité énergétique, la Commission entend:

- **soutenir la mise au point de modèles d'IA qui font progresser la prévision, l'optimisation, les jumeaux numériques et l'équilibrage du réseau au sein du système énergétique.** Ces activités seront soutenues par l'exploitation d'une infrastructure cloud-edge-IoT, de logiciels et d'outils d'IA qui serviront d'épine dorsale numérique à l'ensemble des actifs du système énergétique, garantissant un partage sécurisé, efficace et fiable des données au sein de l'écosystème énergétique.

L'IA améliore la consommation et l'efficacité énergétiques dans de nombreux secteurs. Toutefois, les modèles et systèmes d'IA avancés consomment également beaucoup d'énergie, notamment dans les centres de données. La future feuille de route stratégique sur la numérisation et l'IA pour le secteur de l'énergie approfondira l'utilisation de l'IA dans le système énergétique et, conjointement avec l'acte législatif de l'Union sur le développement de l'informatique en nuage et de l'IA, abordera les stratégies visant à garantir la disponibilité des ressources énergétiques nécessaires au développement de l'IA, par exemple en améliorant l'efficacité énergétique dans les centres de données. En outre, il est nécessaire d'améliorer la connaissance des effets de l'architecture d'algorithmes d'IA sur les modes de consommation d'énergie. Par conséquent, comme le prévoit le règlement sur l'IA, la Commission **adoptera une demande de normalisation sur les processus communs de déclaration et de**

³⁷ La flexibilité du côté de la demande désigne la capacité d'ajuster la consommation d'électricité en fonction de signaux externes, tels que les variations de prix ou les demandes du réseau. Elle permet aux consommateurs de changer, de réduire ou d'augmenter leur consommation d'énergie pendant certaines périodes, en particulier en période de pointe, afin de contribuer à équilibrer le réseau et de réduire le besoin de capacités de production supplémentaires.

³⁸ Tous les deux ans, le Réseau européen des gestionnaires de réseau de transport d'électricité (REGRT-E) élabore un plan décennal de développement du réseau (TYNDP) à l'échelle de l'Union. Plus récemment, la directive 2019/944 du Parlement européen et du Conseil du 5 juin 2019 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité et modifiant la directive 2012/27/UE (directive sur l'électricité) impose aux GRD d'élaborer et de publier régulièrement des plans de développement du réseau de distribution.

documentation concernant l'incidence des systèmes d'IA et des modèles à usage général sur la consommation d'énergie.

2.8. Climat et environnement

L'Europe abrite de nombreuses organisations de premier plan dans le domaine de l'innovation climatique et environnementale. Depuis 2019, les jeunes pousses dans ces secteurs ont attiré environ 700 millions d'EUR de capital-risque³⁹. L'IA dispose en particulier d'une longue expérience en matière de surveillance de l'environnement, de prévision et d'observation de la Terre. Elle peut améliorer les systèmes d'alerte précoce en cas d'incendies, d'inondations, de sécheresses, de vagues de chaleur, faciliter les interventions en cas de catastrophes⁴⁰ et soutenir la gestion de l'eau ainsi que la prise de décision en matière de résilience et de préparation au changement climatique. Des initiatives novatrices telles que Destination Terre⁴¹ et le jumeau numérique européen de l'océan⁴² fournissent des simulations interactives et à haute résolution dotées d'une puissance prédictive sans précédent.

Toutefois, malgré ces avancées, le potentiel de l'IA en matière d'action pour le climat et l'environnement reste inexploité, en raison de la complexité scientifique et technologique de la modélisation climatique et environnementale fondée sur l'IA, conjuguée à des déficits persistants de capacités et de compétences parmi les autorités locales, les PME et la société civile. La fragmentation de l'écosystème des outils, des ensembles de données et des services d'IA liés au climat et à l'environnement aggrave encore ces défis, entravant leur adoption généralisée et leurs retombées.

Afin de soutenir l'approche consistant à donner la priorité à l'IA dans le secteur du climat et de l'environnement, la Commission entend :

- **déployer un modèle d'IA d'avant-garde ouvert sur le système terrestre** ainsi que des applications et services connexes fondés sur l'IA qui permettront d'améliorer les prévisions météorologiques, la surveillance de la Terre et les scénarios hypothétiques, dans le cadre de la prochaine étape de l'initiative **Destination Terre**. Ce modèle sera entièrement entraîné dans les fabriques d'IA de l'UE et suivra une approche pluridisciplinaire intégrant différentes compétences. Grâce à ce modèle, la Commission mettra à la disposition des autorités locales et des acteurs concernés des jumeaux numériques locaux fondés sur l'IA (intégrant des données Copernicus⁴³ détenues par l'UE) qui contribueront à prédire les risques et à réduire les effets du changement climatique grâce à une meilleure préparation et à une planification urbaine et rurale résiliente⁴⁴, ainsi qu'à des services visant à améliorer la gestion des catastrophes et l'assistance en cas de crise.

³⁹ <https://dealroom.co/eu-apply-ai-climate-environment>.

⁴⁰ Adoptée en juin 2025, la stratégie pour la résilience dans le domaine de l'eau vise à réduire l'empreinte hydrique, notamment celle des installations informatiques, en augmentant leur circularité grâce à la réutilisation de l'eau, à l'efficacité et au refroidissement à sec.

⁴¹ <https://destination-earth.eu/>.

⁴² <https://www.edito.eu/>.

⁴³ <https://www.copernicus.eu/fr>.

⁴⁴ L'IA peut aussi largement contribuer à mettre en œuvre les valeurs et principes du nouveau Bauhaus européen et à en maximiser le potentiel.

2.9. Agroalimentaire

L'IA est déjà en train de transformer la production agricole dans plusieurs domaines clés et peut révolutionner la manière dont les denrées alimentaires sont produites, en prenant soin de l'environnement, du climat et de la population⁴⁵. Elle peut améliorer l'agriculture de précision et alimenter les robots et les machines utilisés pour le travail de terrain. L'IA aide déjà les agriculteurs au moyen d'outils de conseil fondés sur l'IA, qui leur fournissent des recommandations personnalisées adaptées à leurs besoins spécifiques.

Toutefois, de nombreuses applications dans le domaine de l'agriculture de précision ne parviennent pas sur le marché en raison d'un manque de données de qualité⁴⁶ et de formats convenus d'un commun accord ou d'un manque d'interopérabilité entre les plateformes fermées ou liées à un seul vendeur. En outre, les agriculteurs hésitent souvent à adopter des solutions fondées sur l'IA en raison d'un manque de temps et de compétences, d'une méfiance à l'égard de l'IA, d'une incertitude quant à la responsabilité et de la crainte de perdre le contrôle sur la prise de décision. Dans ce contexte, l'adoption de l'IA dans les exploitations agricoles européennes reste limitée, en particulier par rapport à d'autres régions⁴⁷.

Afin de soutenir l'approche consistant à donner la priorité à l'IA dans le secteur agroalimentaire, la Commission entend :

- **encourager la création d'une plateforme d'IA sur l'agroalimentaire qui facilitera l'adoption d'outils et d'applications agricoles spécialisés fondés sur l'IA.** La plateforme facilitera la découverte et l'intégration d'applications, renforcera la confiance des agriculteurs dans les applications fondées sur l'IA et encouragera le développement de sources ouvertes⁴⁸.

2.10. Secteurs de la culture et de la création et médias

Le potentiel de l'IA dans les secteurs de la culture et de la création ne cesse de croître et ouvre de nouvelles perspectives pour la créativité. L'IA peut aider les réalisateurs à toutes les étapes de la production, en améliorant les processus tels que la scénarisation par images et les effets spéciaux. Elle peut améliorer la découvrabilité des médias, de la musique et des contenus littéraires en ligne, ce qui se traduit par une consommation plus diversifiée et une meilleure répartition des revenus pour les créateurs. Elle peut favoriser la diversité culturelle, en fournissant aux créateurs les connaissances et les outils dont ils ont besoin pour développer des contenus plus inclusifs et diversifiés, dans lesquels l'inclusion des personnes handicapées et l'accessibilité sont garanties. Elle peut personnaliser la génération de contenus et accroître la participation du public.

L'IA soutient également le patrimoine culturel et peut être utilisée à diverses fins, telles que la restauration, la reconstruction, la préservation, la réutilisation pour des productions virtuelles

⁴⁵ [Une vision pour l'agriculture et l'alimentation – Œuvrer ensemble pour un secteur agricole et alimentaire européen attractif pour les générations futures.](#)

⁴⁶ Un facteur important pour la réussite de la mise en œuvre de l'IA dans l'agriculture serait la mise en place d'un système d'identification unique des exploitations agricoles, comme cela a été examiné, entre autres, dans le cadre de l'EDIC (consortium pour une infrastructure numérique européenne) sur l'agroalimentaire. L'amélioration de la connectivité rurale constitue un autre facteur important pour le succès de l'IA dans le secteur agroalimentaire.

⁴⁷ Une enquête McKinsey réalisée en 2024 a révélé que seuls 27 % des producteurs européens utilisent des algorithmes de surveillance des rendements et que 49 % déploient des contrôleurs de pulvérisation de précision – soit environ la moitié du taux d'adoption observé aux États-Unis (<https://www.mckinsey.com/industries/agriculture/our-insights/global-farmer-insights-2024?.com>).

⁴⁸ Ces efforts seront également soutenus par des instruments existants tels que l'espace européen commun des données relatives à l'agriculture (<https://agridataspace-csa.eu/>) et le partenariat cofinancé au titre d'Horizon Europe sur l'agriculture des données.

et une participation plus importante des utilisateurs, soutenant ainsi également d'autres secteurs connexes tels que le tourisme⁴⁹. Dans l'ensemble, l'adoption de modèles d'IA crée de précieuses possibilités de coopération entre les secteurs de la culture et de la création, l'industrie des jeux vidéo étant un banc d'essai essentiel pour les innovations transférables dans de multiples secteurs.

Malgré son potentiel, l'adoption de l'IA dans les secteurs de la culture et de la création reste inégale⁵⁰, notamment en raison de défis communs, tels que l'accès à des modèles éthiques, transparents, inclusifs et de qualité, la monétisation de modèles d'IA spécialisés, la sécurisation de sources de financement diversifiées et le développement de compétences avancées. En outre, les secteurs de la culture et de la création s'inquiètent de l'utilisation non autorisée de contenus protégés par le droit d'auteur dans le cadre de l'entraînement de modèles d'IA générative et de leurs résultats, qui peuvent avoir une incidence négative sur la diversité culturelle, la créativité et la pluralité des médias⁵¹. En outre, l'importance des grandes entreprises technologiques dans les secteurs présente une dynamique complexe qui peut influencer la diversité culturelle et la capacité d'innovation des petites organisations.

Afin de soutenir l'adoption de l'IA dans les secteurs de la culture et de la création, la Commission entend⁵²:

- **favoriser le développement de microstudios dans l'ensemble de l'UE spécialisés dans la production virtuelle améliorée par l'IA.** En outre, la Commission soutiendra les investissements dans la mise au point et le déploiement de modèles européens d'IA axés sur la communication narrative interactive et immersive, y compris dans les médias, et sur la découvrabilité de la musique et des contenus littéraires européens en ligne⁵³;
- **contribuer au développement de plateformes paneuropéennes utilisant des technologies d'IA multilingues afin de mettre à la disposition d'un public plus large des actualités et des informations en temps réel provenant de médias professionnels dans l'ensemble de l'UE.** L'IA sera exploitée pour traduire des contenus destinés à des canaux pertinents – y compris la radiodiffusion – grâce à la classification, à la reconnaissance, à l'analyse linguistique et à la traduction des contenus;

⁴⁹ Bien que le tourisme ne figure pas parmi les secteurs prioritaires de la stratégie pour l'application de l'IA, il constitue indéniablement un moteur important de l'économie européenne, puisqu'il contribue à environ 5 % de la valeur ajoutée brute et soutient directement plus de 20 millions d'emplois et plus de 3 millions d'entreprises. L'intégration rapide de l'IA dans le tourisme, tant du point de vue des consommateurs que des opérateurs, est en train de transformer le fonctionnement du secteur. Par conséquent, la Commission continuera de promouvoir une utilisation de l'IA dans le tourisme qui respecte les pratiques éthiques et la confidentialité des données, favorise la transparence et l'inclusivité, tout en faisant progresser l'innovation durable.

⁵⁰ 51 % des entreprises de jeux vidéo, 39 % des entreprises audiovisuelles et 35 % des entreprises de médias d'information ont adopté des solutions fondées sur l'IA. 35 % des créateurs de musique déclarent également utiliser l'IA pour leur travail. European Media Outlook, 2^e édition à venir, Technopolis Group, sur la base de l'enquête auprès des entreprises de l'EMI, 2024.

⁵¹ En ce qui concerne le droit d'auteur, la Commission a déjà contribué à l'élaboration d'un [code de bonnes pratiques](#) afin de détailler les règles de l'IA à usage général dans le règlement sur l'IA. Le code a été validé comme étant adéquat pour permettre aux fournisseurs de démontrer le respect de leurs obligations dans le cadre du règlement sur l'IA. En outre, et plus directement en lien avec le droit d'auteur, la Commission a adopté un modèle sur le contenu utilisé pour l'entraînement de l'IA à usage général et une étude sur la faisabilité d'un registre des dérogations au titre de l'exception en matière d'exploration de textes et de données est en cours. Enfin, une autre étude visant à soutenir l'appréciation des règles de la directive sur le droit d'auteur dans le marché unique numérique, y compris l'exception en matière d'exploration de textes et de données, est prévue. En outre, la Commission a lancé un [processus](#) d'élaboration d'un nouveau code de bonnes pratiques dans le cadre de l'article 50 du règlement sur l'IA aux fins de la transparence des contenus générés par l'IA.

⁵² Afin de compléter les mesures énumérées, la Commission proposera une stratégie en matière d'IA pour les secteurs de la culture et de la création afin de veiller à ce que l'IA favorise et renforce la créativité humaine tout en préservant la diversité culturelle et linguistique européenne.

⁵³ Ces investissements seront financés par le programme pour une Europe numérique et le programme «Europe créative».

- **lancer une étude ciblée afin d'examiner les défis juridiques liés aux résultats générés par l'IA et la manière dont les mesures de protection technologiques et technologies de pointe, y compris l'IA, pourraient être utilisées pour prévenir et atténuer les risques de création de contenus d'IA portant atteinte au droit d'auteur**, notamment en détectant et en supprimant ces contenus.

2.11. Secteur public

L'IA recèle un fort potentiel pour rendre les pouvoirs publics plus efficaces⁵⁴. Dans une enquête menée par la Commission⁵⁵, 52 % des gestionnaires publics interrogés ont indiqué que leur administration avait déjà mis en œuvre au moins une solution d'IA, tandis que 63 % prévoient de nouveaux projets d'IA. De même, en 2024, l'observatoire des technologies dans le secteur public (Public Sector Tech Watch)⁵⁶ a enregistré plus de 1200 cas d'utilisation de l'IA dans les administrations publiques de l'UE. Toutefois, des orientations claires et pratiques sont essentielles pour un déploiement responsable à grande échelle des solutions d'IA, en particulier pour les administrations qui commencent tout juste à les utiliser. Des obstacles spécifiques, tels que la fragmentation des sources de données du secteur public et l'accessibilité limitée d'outils fiables fondés sur l'IA, continuent de freiner le potentiel des technologies d'IA. Il sera donc essentiel de remédier aux biais potentiels, d'investir dans les infrastructures et les compétences et de garantir la transparence et la confiance pour réussir l'intégration de l'IA dans le secteur public.

L'approche consistant à donner la priorité à l'IA peut être bénéfique pour les administrations publiques: elle peut non seulement rendre leur travail plus efficace en réduisant la charge administrative et en allégeant les formalités administratives pour les entreprises, mais aussi aider les jeunes pousses actives dans le domaine de l'IA à se développer grâce à une demande accrue de solutions d'IA ouvertes d'origine européenne. Cela peut, à son tour, renforcer la souveraineté de l'UE en matière d'IA. Plutôt que de considérer l'IA comme un outil isolé, il faut l'envisager comme un atout stratégique intégré aux institutions et aux services⁵⁷. Compte tenu de l'incidence que l'IA peut avoir sur le secteur public et, partant, sur les citoyens, il est essentiel d'évaluer et de maintenir la sécurité ainsi que l'autonomie et la souveraineté opérationnelles en étroite coordination avec les États membres. La Commission s'efforce de montrer l'exemple en mettant en œuvre des politiques internes en matière d'IA de manière innovante, responsable et fiable (annexe 2).

Afin de promouvoir l'adoption de solutions d'IA dans le secteur public, la Commission entend:

⁵⁴ Voir, par exemple, le rapport du JRC sur le potentiel de l'IA générative pour le secteur public: <https://publications.jrc.ec.europa.eu/repository/handle/JRC139825> voir, par exemple, le rapport du Centre commun de recherche sur le potentiel de l'IA générative pour le secteur public: <https://publications.jrc.ec.europa.eu/repository/handle/JRC139825>

⁵⁵ <https://publications.jrc.ec.europa.eu/repository/handle/JRC138684>.

⁵⁶ <https://interoperable-europe.ec.europa.eu/collection/public-sector-tech-watch>.

⁵⁷ Dans cette optique, l'EDIC CityVerse soutient, par exemple, un écosystème européen de solutions d'IA avancées pour les villes. Pour plus d'informations, consultez le site <http://https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/factpages/citiverse>.

- **concevoir une boîte à outils en matière d'IA destinée aux administrations publiques** (y compris judiciaires⁵⁸), comprenant un répertoire commun d'outils et de solutions pratiques, ouverts et réutilisables⁵⁹ pour soutenir l'interopérabilité de l'IA⁶⁰. Cette boîte à outils comprendra également les solutions d'IA prévues dans la feuille de route pour un accès licite et effectif aux données à des fins répressives⁶¹. En outre, le programme «Public Sector AI & Interoperability Readiness Pathway» (PAIR Pathway) sera lancé afin de fournir des exemples pratiques, étape par étape, dans le cadre d'un parcours utilisateur qui aidera les administrations à concevoir des services adaptés à leurs besoins spécifiques;
- **accélérer l'adoption de solutions européennes d'IA générative évolutives et reproductibles dans les administrations publiques⁶², en mettant particulièrement l'accent sur l'éducation⁶³, tout en tenant compte des risques potentiels dans ce domaine.** Il s'agira notamment de créer une boîte à outils technique et stratégique globale pour soutenir la mise au point de solutions d'IA générative et agentique⁶⁴. Cette action améliorera la qualité des services fournis aux citoyens;
- **réviser le cadre d'interopérabilité européen** afin d'y intégrer des orientations qui permettent aux administrations publiques européennes de mettre en place une **approche consistant à donner la priorité à l'IA.**

3. Relever les défis transversaux

S'appuyant sur les objectifs du plan d'action pour un continent de l'IA, la stratégie pour l'application de l'IA aborde les principaux défis transversaux afin de développer et d'intégrer l'IA dans tous les secteurs stratégiques de l'UE et, à terme, d'accroître sa souveraineté technologique.

3.1. Améliorer les perspectives offertes aux PME européennes

Les PME européennes, qui représentent plus de 90 % des entreprises européennes⁶⁵, éprouvent des difficultés à adopter l'IA. Nombre d'entre elles craignent que l'IA soit trop compliquée ou trop coûteuse. Les offres disponibles sur le marché s'adressent aux grandes entreprises, tandis que les PME ont besoin de solutions d'IA sur mesure qui tiennent compte de leur taille. Elles

⁵⁸ Des actions spécifiques seront annoncées dans la future stratégie DigitalJustice@2030, qui vise à améliorer l'efficacité de la justice et à réduire la charge administrative et les coûts, favorisant ainsi la croissance économique.

⁵⁹ Tels que les modèles d'architecture, les normes, les spécifications pour les données et l'IA, et les registres des GML.

⁶⁰ Cette boîte à outils sera publiée sur le site web du [Public Sector Tech Watch](#), tandis que la [plateforme d'IA à la demande](#) la mettra également en avant dans le cadre de son portefeuille de ressources prêtes à l'emploi, en aidant les administrations publiques à passer de projets pilotes à un déploiement opérationnel à grande échelle de solutions d'IA. Le PAIR Pathway sera proposé par l'intermédiaire du Public Sector Tech Watch et complété par le soutien des pôles européens d'innovation numérique qui seront entraînés en ce sens et favoriseront la sensibilisation.

⁶¹ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A52025DC0349>.

⁶² À mettre en œuvre dans le cadre de l'appel GenAI4EU au titre du programme pour une Europe numérique (2025-2026 [DIGITAL-2025- AI-08 - Apply AI: GenAI for the public administrations](#)). L'appel vise à accélérer l'adoption de solutions GenAI évolutives et reproductibles dans les administrations publiques en soutenant jusqu'à quatre projets pilotes dans des domaines fonctionnels clés tels que la prise de décision axée sur les données, l'optimisation des processus et opérations internes, le renforcement des interactions avec les citoyens et la simplification des procédures juridiques et administratives.

⁶³ La Commission encouragera, dans le cadre du programme Erasmus+, la mise en place de partenariats public-privé et la collaboration avec le secteur des technologies de l'éducation aux fins de la conception, du développement et de l'utilisation éthiques d'outils d'intelligence artificielle dans l'éducation. En outre, elle soutiendra l'engagement multipartite pour favoriser l'adoption efficace et responsable de l'IA dans l'éducation et la formation, notamment au moyen d'actions ciblées dans le cadre du pôle d'éducation numérique.

⁶⁴ En utilisant principalement des agents conversationnels multilingues, des agents d'IA et des chatbots multilingues de fabrication européenne et ouverts.

⁶⁵ https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/sbs_sc_ovw/default/table?category=bsd.sbs.sbs_ovw.

ont besoin de conseils impartiaux sur l'utilisation de solutions d'IA appropriées. Pour y remédier, en partenariat avec les États membres, la Commission a créé les pôles européens d'innovation numérique. Plus de 250 pôles sont établis au niveau local et soutiennent les entreprises dans leur numérisation couvrant plus de 85 % des régions de l'UE⁶⁶.

Ces pôles ont été réorientés et sont désormais des centres d'expérience consacrés à l'IA. Ces centres seront essentiels pour rapprocher l'offre et la demande et pour promouvoir une pile d'IA européenne. Ils soutiendront **l'approche de l'UE consistant à donner la priorité à l'IA**, en tenant compte du nécessaire renforcement des compétences de la main-d'œuvre des PME, et serviront de point d'accès privilégié à l'écosystème européen d'innovation dans le domaine de l'IA⁶⁷. Ils promouvront des solutions européennes favorisant la croissance de l'écosystème multilingue interne de l'UE en matière d'IA, reposant notamment sur l'open source.

En vue de soutenir le déploiement de solutions d'IA européennes, **la Commission entend**:

- **lancer un appel à manifestation d'intérêt invitant les entreprises européennes à partager leurs modèles et systèmes d'IA avec le réseau des pôles européens d'innovation numérique**, qui pourront ensuite promouvoir leur déploiement à grande échelle dans les secteurs stratégiques européens.

3.2. Mettre en place une main-d'œuvre adaptée à l'IA dans tous les secteurs

S'appuyant sur le pilier sur les compétences et les talents du plan d'action pour un continent de l'IA, la stratégie pour l'application de l'IA vise à tirer parti des possibilités et à gérer les risques découlant de la transformation liée à l'IA. L'intégration croissante de l'IA dans les secteurs stratégiques de l'UE peut permettre d'automatiser davantage les tâches de routine et de promouvoir l'efficacité, ainsi que d'améliorer les pratiques innovantes, la créativité et le raisonnement cognitif dans toutes les professions, notamment chez les médecins, les enseignants⁶⁸ et les ingénieurs. Les données actuelles suggèrent également que l'IA soutient déjà l'emploi, une grande majorité des travailleurs européens (67 %) indiquant que l'IA les a aidés à accomplir leurs tâches plus rapidement⁶⁹. Dans le même temps, toutefois, des inquiétudes subsistent quant à l'incidence de l'IA sur la qualité des emplois et les licenciements⁷⁰.

Pour garantir une utilisation responsable et bénéfique de l'IA par tous les travailleurs, des compétences adéquates sont une condition préalable. Une bonne maîtrise de l'IA devrait

⁶⁶ [Characteristics and regional coverage of the EDIH Network: discover the comprehensive report | European Digital Innovation Hubs Network](#).

⁶⁷ Pour ce faire, il s'agira d'aider les organisations à accéder aux infrastructures et au matériel informatique, de faciliter l'accès aux données et la gestion de celles-ci, de mettre en place des outils d'IA légers – de manière rentable et sécurisée – sur des systèmes locaux d'informatique en nuage, éventuellement ouverts, et de proposer des formations spécialisées.

⁶⁸ Les enseignants sont plus exposés à l'IA générative que 90 % des autres travailleurs ([JRC Publications Repository - Generative AI Outlook Report](#)). Afin d'aider les enseignants et les éducateurs, la Commission apportera un soutien pratique en mettant à jour les lignes directrices éthiques sur l'utilisation de l'IA et des données dans l'enseignement et l'apprentissage: [Lignes directrices éthiques à l'intention des éducateurs sur l'utilisation de l'intelligence artificielle – Espace européen de l'éducation](#).

⁶⁹ [Skills empower workers in the AI revolution | CEDEFOP](#)

⁷⁰ [Generative AI and Jobs: A global analysis of potential effects on job quantity and quality | International Labour Organization](#).

commencer à un stade précoce de l'éducation⁷¹ et continuer sur le marché du travail par la reconversion et le perfectionnement professionnels.

Pour chaque secteur de la stratégie, la Commission entend:

- **fournir un accès à des formations pratiques pour la maîtrise de l'IA adaptées aux secteurs et aux profils d'emploi dans le cadre de l'Académie des compétences en matière d'IA**⁷², qui, en plus de sa propre offre, regroupera les formations proposées par d'autres instruments de l'UE. Les formations devraient de préférence déboucher sur des microcertifications⁷³;
- encourager la participation de l'industrie au perfectionnement et à la reconversion professionnels en matière d'IA, notamment dans le cadre du **pacte pour les compétences**⁷⁴, et donner accès à des possibilités de formation supplémentaires aux travailleurs de secteurs en cours de restructuration ou exposés au risque de licenciement, notamment en raison de l'IA, dans le cadre de la **garantie de compétences**, annoncée dans l'Union des compétences⁷⁵.

Enfin, la Commission encouragera une utilisation concrète et une large adoption des cadres de compétences pertinents, tels que le **cadre de compétences numériques pour les citoyens**, qui sera mis à jour d'ici à la fin de 2025, le cadre pour la maîtrise de l'IA dans l'enseignement primaire et secondaire et d'autres cadres spécifiques et sectoriels.

Pour les secteurs à forte intensité numérique qui ont besoin de talents sectoriels en matière d'IA, tels que la mobilité, l'énergie, l'environnement, la culture et la création (y compris les médias), **la Commission entend:**

- **financer les programmes (de master exécutif) «AI for business»** qui développent des profils hybrides, tels que des ingénieurs en IA⁷⁶ possédant une expertise propre au secteur dans le cadre du programme pour une Europe numérique et d'un soutien potentiel d'Erasmus+⁷⁷;
- **mettre en place un «laboratoire d'entrepreneurs dans le domaine de l'IA»** qui, en s'appuyant sur les initiatives existantes (par exemple, de l'EIT et des alliances d'universités européennes)⁷⁸, **réunira de brillants diplômés en IA et des mentors entrepreneuriaux** issus d'entreprises existantes spécialisées dans l'IA souhaitant étendre leurs modèles ou ouvrir la voie à de futurs partenariats.

⁷¹ Avec la feuille de route sur l'avenir de l'éducation et des compétences numériques pour 2030, la Commission aidera les systèmes et les acteurs de l'éducation à s'adapter à la transformation liée à l'IA, stimulera la maîtrise de l'IA et l'acquisition de compétences en matière d'IA dans l'éducation formelle et soutiendra le secteur européen des technologies de l'éducation.

⁷² L'Union des compétences [COM (2025) 90 final] a annoncé un réexamen des académies de l'UE afin de s'assurer qu'elles restent adaptées aux besoins actuels.

⁷³ Les microcertifications pourraient contribuer à certifier les acquis de petites expériences d'apprentissage sur mesure. Par l'intermédiaire de la recommandation du Conseil du 16 juin 2022 (2022/C 243/02), le Conseil invite les États membres à adopter une définition et une approche communes de l'UE.

⁷⁴ La Commission exhorte les membres du pacte à doubler leurs engagements dans le cadre de l'Union des compétences.

⁷⁵ Conformément à [la feuille de route de l'UE pour les droits des femmes: un nouvel élan en faveur de l'égalité hommes-femmes – Commission européenne](#).

⁷⁶ Un rapport du JRC démontre que les ingénieurs en IA/apprentissage automatique figurent parmi les profils d'emploi les plus demandés dans le domaine de l'IA. Renforcer ces profils, tout en élargissant l'offre de ces compétences dans différentes disciplines, pourrait potentiellement accroître la pénétration de l'IA dans tous les secteurs (<https://publications.jrc.ec.europa.eu/repository/handle/JRC143488>).

⁷⁷ Par exemple, dans le cadre des alliances pour l'innovation et des stages en matière d'accès au numérique.

⁷⁸ Par exemple, le projet pilote «EIT AI Founders Club»: <https://www.eitdigital.eu/eit-ai-founders-club-2025/>.

Consciente des retombées que l'IA aura sur la main-d'œuvre et de ses différences potentielles selon les groupes démographiques, les secteurs et les régions, la Commission **suivra activement l'incidence de l'IA sur le marché du travail** afin d'anticiper les besoins du marché, de repérer les perturbations potentielles et de soutenir l'élaboration de politiques appropriées et inclusives, notamment pour favoriser la transition en matière de compétences et lutter contre les inégalités structurelles (par exemple, les disparités entre les hommes et les femmes et entre les générations). Les résultats serviront de base à l'Observatoire européen de veille stratégique sur les besoins en compétences, annoncé dans l'Union des compétences.

Il sera essentiel d'établir un dialogue ouvert avec les employeurs, les travailleurs et d'autres partenaires sociaux afin de compléter ce suivi.

3.3. Soutenir l'IA en tant que facteur de production

L'IA devient rapidement un facteur de production fondamental dans l'économie actuelle, aux côtés des intrants traditionnels, et peut prendre différentes formes. **Les modèles d'IA à usage général**, par exemple, exécutent un large éventail de tâches de manière flexible, ce qui les rend indispensables à de nombreuses applications d'IA. Les modèles les plus avancés, grâce à leurs capacités de pointe, stimulent le développement des **agents d'IA**, c'est-à-dire des systèmes d'IA capables de prendre des décisions et d'agir de manière indépendante. Cela permet aux agents de comprendre le langage, de raisonner sur des tâches, d'agir de manière autonome pour atteindre des objectifs prédéfinis et d'interagir avec le monde qui les entoure, en orchestrant des interactions, y compris avec les humains.

Outre les modèles d'IA à usage général, il existe également des **modèles de plus petite taille spécialisés** qui sont entraînés ou adaptés pour exceller dans des domaines spécifiques, tels que le diagnostic médical, la recherche juridique et la passation de contrats dans le domaine de l'IA, fournissant un soutien d'experts rapide et efficace. Ces modèles et applications spécialisés sont généralement créés en distillant/affinant leurs connaissances en architectures plus légères adaptées à un déploiement ciblé et efficace, ou en intégrant des outils tels que des bases de connaissances externes⁷⁹.

En outre, les **jumeaux numériques**, qui sont des répliques virtuelles d'objets ou de processus réels, tels qu'une copie numérique d'une usine, d'un bâtiment voire d'un corps humain, peuvent être complétés par une IA avancée pour contribuer à prédire les résultats et à optimiser les performances par la modélisation et les simulations; ils peuvent également générer des données synthétiques, qui sont très utiles pour l'entraînement continu de l'IA.

Les avancées actuelles en matière de mémoire, de raisonnement et de comportement autonome ouvrent la voie à une **intelligence artificielle générale (IAG)**, comprise comme une IA capable d'exécuter toutes les tâches cognitives que l'être humain peut effectuer. Les modèles d'IA à la pointe de la technologie, communément appelés «IA d'avant-garde», apparaissent comme un atout stratégique et un élément essentiel de la pile technologique d'IA. Pour l'UE, il est

⁷⁹ **L'affinement** consiste à prendre un grand modèle de base pré-entraîné et à l'entraîner davantage sur des données propres à un domaine (juridique, médical, financier, par exemple) afin de le spécialiser pour une tâche ou un domaine particulier. La **distillation** est une technique de compression dans laquelle un modèle plus petit (l'«élève») apprend à imiter le comportement d'un modèle plus grand (le «professeur»), en saisissant la plupart de ses capacités sous une forme plus compacte et plus efficace. Cela est particulièrement utile lors du déploiement de l'IA dans des environnements où les ressources sont limitées (par exemple, les appareils mobiles, l'informatique de périphérie).

prioritaire de veiller à ce que les modèles européens dotés de capacités de pointe renforcent la souveraineté et la compétitivité d'une manière fiable et centrée sur l'humain.

En s'appuyant sur ses atouts – une infrastructure informatique d'envergure mondiale, d'excellents talents scientifiques, une approche spécifique mettant clairement l'accent sur l'open source et la sécurité, **la Commission entend**:

- **lancer et coordonner une initiative sur l'IA d'avant-garde afin d'accélérer les progrès dans le domaine des capacités d'IA d'avant-garde en Europe, en réunissant les principaux acteurs industriels et universitaires européens et en soutenant les efforts stratégiques⁸⁰.** Cette initiative visera à libérer des capacités avancées grâce à des architectures d'IA de pointe et à des données de haute qualité, en tirant parti des capacités informatiques offertes par les fabriques et gigafabriques d'IA. Afin de favoriser la collaboration, la communauté sera réunie dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt. L'initiative s'attaquera aux goulets d'étranglement des écosystèmes et à la demande en aval de l'industrie européenne, renforçant à la fois la compétitivité et la souveraineté dans le développement de l'IA d'avant-garde.

Dans le cadre de cette initiative, la Commission lancera de grands concours à l'échelle de l'UE afin de mettre au point des modèles d'IA d'avant-garde qui constituent des moteurs majeurs de l'innovation. Ces projets bénéficieront d'un accès gratuit aux supercalculateurs EuroHPC et leurs modèles ouverts seront largement mis à la disposition des pouvoirs publics de toute l'Europe ainsi que de la communauté scientifique et des entreprises européennes.

Cette action viendra compléter et renforcer la stratégie de l'UE en faveur des start-up et des scale-up⁸¹, qui comprend un fonds «Scale-up Europe» destiné à mobiliser des fonds privés en faveur de la souveraineté technologique de l'Europe et l'initiative «Du laboratoire à la licorne». En outre, l'acte législatif visant à accélérer la décarbonation de l'industrie mettra en place les leviers nécessaires pour renforcer la capacité industrielle et les marchés pilotes dans l'UE. L'adoption de solutions d'IA d'origine européenne dans l'ensemble de notre base industrielle générera des gains d'efficacité et modernisera les modèles de fabrication et les écosystèmes.

La communauté scientifique dynamique de l'UE constitue un pilier essentiel pour stimuler l'innovation dans les modèles d'IA avancés et les applications spécialisées. Le prochain programme-cadre pour la recherche et l'innovation⁸² définit la recherche, le développement et le déploiement de modèles et d'agents d'IA de nouvelle génération comme des priorités stratégiques pour l'Europe, qui seront soutenues par le programme Horizon Europe en cours ainsi que par le Fonds européen pour la compétitivité proposé (dans le cadre du prochain CFP). Dans ce contexte, il est nécessaire de soutenir le développement de capacités d'IA et d'agents d'IA d'avant-garde souverains, dont la sûreté et la sécurité font partie intégrante.

Parallèlement, il est essentiel de stimuler la recherche appliquée dans le domaine de l'IA afin de développer des technologies ayant une incidence dans un large éventail de secteurs. À cette fin, dans le cadre de l'actuel programme Horizon Europe, **la Commission lancera des**

⁸⁰ Cette initiative sera liée à l'initiative RAISE (Resource for AI Science in Europe).

⁸¹ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52025DC0270>.

⁸² Communication COM(2025) 543 final.

recherches ciblées sur les agents d'IA de nouvelle génération adaptés aux principaux secteurs d'application de l'IA.

Alors que la stratégie pour l'application de l'IA évoque la recherche dans le domaine de l'IA comme un moyen de faire progresser les technologies d'IA et leur adoption dans tous les secteurs, la **stratégie de l'UE relative à l'intelligence artificielle dans le domaine de la science**, présentée parallèlement à la présente communication, se concentre sur l'adoption de l'IA dans la recherche à travers l'Europe dans toutes les disciplines scientifiques. La stratégie définit des actions spécifiques visant à soutenir et à encourager l'utilisation et le développement de l'IA par la communauté scientifique européenne. À cette fin, **le centre de ressources de la science pour et par l'IA en Europe (RAISE)** mettra en commun des ressources stratégiques (à savoir le financement, le calcul, les données et les talents) afin de faire progresser les frontières technologiques de l'IA et d'exploiter son potentiel pour réaliser des percées scientifiques.

Le centre s'articulera autour de deux piliers principaux: a) la science au service de l'IA, en soutenant la recherche fondamentale afin de faire progresser les capacités essentielles en matière d'IA, en particulier l'IA d'avant-garde sûre et sécurisée; et b) l'IA dans la science, en encourageant l'utilisation de l'IA à des fins de progrès dans différentes disciplines scientifiques. En outre, le centre favorisera activement les interactions entre ces deux piliers, permettant ainsi la coévolution de l'IA et de la science. À cet égard, la Commission développera davantage le concept du centre, y compris sa structure de gouvernance, et lancera une phase pilote, comme expliqué plus en détail dans la stratégie relative à l'IA dans le domaine de la science. Dans le cadre de cette initiative, une sélection de laboratoires européens de premier plan spécialisés dans l'IA sera réunie afin de former un réseau d'excellence unique en matière d'IA et contribuera à l'initiative sur l'IA d'avant-garde.

3.4. Garantir la confiance dans le marché européen

Dans le plan d'action pour un continent de l'IA, la Commission s'est engagée à mettre en œuvre le règlement sur l'IA de manière claire, simple et propice à l'innovation. Les interdictions de pratiques présentant des risques inacceptables et les obligations liées aux modèles d'IA à usage général sont déjà applicables. Des initiatives telles que le code de bonnes pratiques en matière d'IA à usage général⁸³, les lignes directrices de la Commission⁸⁴ et le pacte sur l'IA apportent de la clarté en ce qui concerne les règles applicables et soutiennent leur application. Toutefois, les retours d'information des parties prenantes montrent que l'incertitude et le manque d'orientations constituent les principaux obstacles à la mise en œuvre du règlement sur l'IA, ce qui ralentit l'adoption de l'IA. Dans le cadre de la stratégie pour l'application de l'IA, la Commission intensifiera ses efforts pour garantir le respect du règlement sur l'IA.

Premièrement, comme annoncé dans le plan d'action pour un continent de l'IA, la Commission a mis en place un **service d'assistance dans le cadre du règlement sur l'IA**⁸⁵, un pôle permettant d'accéder à toutes les informations pertinentes sur le règlement sur l'IA, de naviguer dans son contenu, de comprendre son application et d'obtenir des réponses sur mesure à toute

⁸³ <https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/policies/contents-code-gpai>.

⁸⁴ La Commission a publié des lignes directrices sur le champ d'application des obligations relatives aux modèles d'IA à usage général, la définition des systèmes d'IA et les pratiques d'IA interdites au titre du règlement sur l'IA.

⁸⁵ <https://ai-act-service-desk.ec.europa.eu>.

question relative à sa mise en œuvre. Il comprend une plateforme d'information unique dotée d'outils interactifs, en particulier un **vérificateur de conformité** afin d'aider les parties prenantes à déterminer si elles sont soumises à des obligations légales et à comprendre les mesures qu'elles doivent prendre pour se conformer à ces obligations.

Deuxièmement, la Commission élaborera de nouvelles lignes directrices sur l'application pratique du règlement sur l'IA. En particulier, **la Commission s'emploiera en priorité à :**

- élaborer des **lignes directrices sur la classification de systèmes d'IA comme systèmes à haut risque**;
- élaborer des **lignes directrices sur l'interaction entre le règlement sur l'IA et d'autres actes législatifs de l'Union, couvrant la législation sectorielle pertinente** (par exemple, les transports, les machines, les équipements radioélectriques).

Enfin, un nombre important d'États membres n'ont pas encore mis en place les autorités nationales compétentes responsables. La Commission intensifiera ses efforts pour veiller à ce que ces évolutions ne compromettent pas la bonne mise en œuvre du règlement sur l'IA.

4. Mettre en place un mécanisme de gouvernance unique

La stratégie pour l'application de l'IA n'est pas une initiative descendante, mais un effort inclusif. Afin d'organiser un dialogue continu sur l'IA et de permettre aux parties prenantes sectorielles de participer activement à l'élaboration des politiques en matière d'IA, **la Commission entend :**

- **transformer l'Alliance pour l'IA existante en un forum de coordination pour les parties prenantes dans le domaine de l'application de l'IA⁸⁶ et les décideurs politiques.** En adhérant à l'«alliance pour l'application de l'IA», les parties prenantes pourront manifester publiquement leur intérêt à participer à des flux de travail sectoriels et bénéficieront d'un accès direct aux décideurs politiques afin de discuter des effets, des obstacles et des possibilités liées à des solutions d'IA spécifiques dans leur secteur. Servant de **point d'entrée**, l'alliance travaillera en étroite collaboration et en complémentarité avec les autres consultations sur l'IA (y compris les initiatives sectorielles, réglementaires et axées sur la recherche et l'innovation), en associant les parties prenantes aux discussions qui les concernent⁸⁷. Elle permettra la mise en réseau entre pairs et entre les fournisseurs et les utilisateurs de solutions d'IA, par exemple en reliant un développeur d'outils de mise en conformité à des adoptants potentiels. Ouvert à tous les secteurs, aux universitaires concernés et aux organisations de la société civile, **le Bureau de l'IA organisera des réunions annuelles pour discuter des politiques d'innovation dans le domaine de l'IA et mettre en place des conseils sectoriels chargés d'examiner et de suivre la mise en œuvre de la stratégie.** La coopération continue entre l'alliance pour l'application de l'IA, le Comité européen de l'intelligence

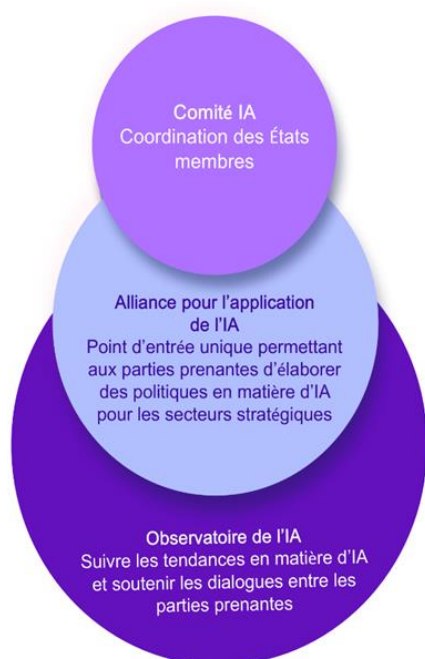
⁸⁶ Parmi les parties prenantes figurent actuellement des associations d'entreprises ou de consommateurs, des organisations de la société civile, des entreprises, des sociétés de conseil, des citoyens, des institutions financières, des organismes publics, des organisations de recherche et de technologie, des partenaires sociaux, des universités/établissements d'enseignement supérieur, des organisations représentant des communautés religieuses ou philosophiques.

⁸⁷ Elle créera, par exemple, des liens avec la structure de gouvernance du centre de ressources de la science pour et par l'IA en Europe (RAISE) et avec le partenariat européen existant dans le domaine de l'IA, des données et de la robotique. En outre, le pacte sur l'IA restera un canal de communication essentiel avec les parties prenantes sur les questions réglementaires, et la Commission veillera à la complémentarité des contributions.

artificielle (Comité IA) et le centre RAISE facilitera également la réalisation de recherches précieuses en matière de développement et d'accès au marché européen;

- **mettre en place un Observatoire de l'IA⁸⁸ afin de fournir des indicateurs solides permettant d'évaluer l'incidence de l'IA dans les secteurs actuellement énumérés et de futurs secteurs, et de suivre les évolutions et les tendances** ainsi que les changements qu'elle pourrait entraîner sur le marché du travail. Sur la base des activités de suivi, la Commission proposera, dans le cadre de la décennie numérique, un objectif concernant les investissements publics et privés dans l'IA⁸⁹. L'Observatoire soutiendra également l'organisation de discussions sectorielles. Il sera utilisé à des fins d'analyse politique et de prise de décision, ainsi que pour informer la communauté de l'IA et le grand public des évolutions récentes dans ce domaine.

Institué en vertu du règlement sur l'IA, le Comité IA restera le principal forum de discussion sur l'IA⁹⁰ avec les États membres et sera régulièrement informé des activités menées dans le cadre de l'alliance pour l'application de l'IA. Grâce à la sous-configuration du Comité IA sur l'innovation, les efforts se poursuivront pour assurer le suivi des stratégies nationales en matière d'IA et **faciliter l'échange de bonnes pratiques entre les États membres, y compris pour le secteur public**. Dans ce contexte, **la Commission invite les États membres à aligner leurs stratégies nationales en matière d'IA sur l'approche sectorielle présentée dans la présente communication**.



⁸⁸ L'Observatoire de l'IA utilisera, entre autres, les statistiques officielles sur l'adoption de l'IA par les entreprises dans différents secteurs économiques et d'autres statistiques sur l'incidence de l'IA sur la société déjà publiées par Eurostat et les États membres de l'UE.

⁸⁹ Avec la stratégie pour l'application de l'IA, la Commission, en étroite collaboration avec l'OCDE, a mis au point une méthode de mesure des investissements publics et privés dans l'IA qui s'aligne sur l'approche politique de l'UE en matière d'IA (https://www.oecd.org/en/publications/advancing-the-measurement-of-investments-in-artificial-intelligence_13e0da2f-en.html).

⁹⁰ Le groupe de travail sur l'écosystème pour l'innovation en matière d'IA sera le principal groupe de travail chargé de la mise en œuvre de la stratégie pour l'application de l'IA. Les activités relatives à la mise en œuvre du plan coordonné dans le domaine de l'IA seront menées en lien avec la présente stratégie et alignées sur son contenu. Le comité européen de l'innovation dans le domaine des données continuera de servir de principal forum de discussion sur les questions liées aux données à l'appui de l'IA et du cadre d'action numérique au sens large.

L'UE considère l'IA comme une technologie mondiale stratégique et se positionne comme un partenaire proactif, coopératif et fiable qui souhaite montrer l'exemple et collaborer à l'échelle internationale tout en protégeant ses intérêts, sa sécurité et ses valeurs. Son futur engagement international s'appuiera sur les bases solides de sa coopération bilatérale et de sa participation active à toutes les enceintes et initiatives internationales pertinentes dans le domaine de l'IA (G7, G20, partenariat mondial pour l'IA, OCDE, Conseil de l'Europe, réseau des instituts de sûreté et de sécurité de l'IA, sommets sur l'IA et système des Nations unies)⁹¹. L'UE continuera également à œuvrer à la sécurisation de flux de données transfrontières fiables – un élément essentiel du développement de l'IA – avec des partenaires partageant les mêmes valeurs dans le cadre d'accords commerciaux bilatéraux et plurilatéraux, ainsi que dans le cadre du G7, du G20 et de l'OCDE. En outre, l'UE soutient les technologies d'IA qui profitent aux sociétés et mène des politiques relatives à l'IA pour le bien public⁹².

Compte tenu de l'évolution de l'environnement mondial, l'importance et la nécessité d'un engagement ferme en faveur de l'IA, notamment en coordination avec nos alliés les plus proches, sont plus grandes que jamais et ne feront que croître. Les dépendances extérieures de la pile d'IA, qui peuvent être utilisées à des fins militaires et, partant, accroître les risques pour les chaînes d'approvisionnement des acteurs étatiques et non étatiques, font qu'il est essentiel que l'Union européenne intensifie ses efforts. En conséquence, l'UE travaille en étroite collaboration avec ses États membres sur divers axes de travail en matière de sécurité économique, y compris la future doctrine de sécurité économique, afin de relever ces défis⁹³.

Les récentes initiatives de l'UE, notamment les fabriques et gigafabriques d'IA, représentent un changement radical dans les efforts déployés par l'UE pour renforcer la résilience. Ces initiatives, conjuguées à des investissements forts et croissants dans le domaine de l'IA d'avant-garde, sont importantes pour la préparation de l'UE. Outre la supervision exercée par le Bureau européen de l'IA dans le cadre du règlement sur l'IA afin d'atténuer les défis en matière de sécurité, l'UE coopère au niveau international pour unir ses forces et lutter contre les dangers posés par les utilisateurs malveillants. Elle mettra à profit et exploitera les forces et atouts stratégiques de l'UE – tels que les talents, la recherche, la puissance industrielle (y compris les données industrielles) et son grand marché unique avec des règles uniformes – et les déploiera au niveau international dans le cadre de l'offre technologique de l'UE pour créer des partenariats et des alliances dans le monde entier, comme indiqué dans la récente communication conjointe sur une stratégie numérique internationale pour l'UE⁹⁴. Une attention particulière sera accordée au potentiel d'intégration de l'IA et à la collaboration mutuellement bénéfique avec les pays candidats et les voisins les plus proches, qui seront associés à la mise en œuvre de la stratégie.

5. Conclusion

La stratégie pour l'application de l'IA est conçue pour aider les industries et le secteur public à mieux comprendre ce que l'IA peut faire, dans quels domaines elle est efficace et comment elle peut apporter un avantage concurrentiel. Elle encourage les organisations à accorder une place plus importante à l'IA dans leurs efforts de résolution des problèmes. En proposant des

⁹¹ S'appuyant sur l'adoption, en septembre 2024, du pacte numérique mondial, la Commission européenne soutient i) le dialogue mondial sur la gouvernance de l'IA, organisé dans le cadre de la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations unies en septembre 2025, y compris ses objectifs visant à contribuer à la mise en place de systèmes d'IA sûrs, sécurisés et dignes de confiance, et ii) la création du groupe scientifique international indépendant sur l'IA.

⁹² La Commission participe, par exemple, au pôle «IA pour le développement durable» (<https://www.aihubfordevelopment.org/>).

⁹³ https://commission.europa.eu/document/download/4047c277-f608-48d1-8800-dcf0405d76e8_en.

⁹⁴ <https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/library/joint-communication-international-digital-strategy-eu>

actions transversales et sectorielles, la stratégie fournit un modèle pour soutenir le déploiement et l'expansion de solutions d'IA pertinentes. En établissant un mécanisme de gouvernance unique, la stratégie encourage le dialogue entre les décideurs politiques et les différentes communautés sectorielles. En reliant et en renforçant les instruments liés à l'IA, elle sert de base à l'adoption et à l'intégration complètes de l'IA dans les secteurs stratégiques de l'UE, et conduit ainsi au renforcement du continent de l'IA.